

La posture professionnelle de l'animateur-trice socioculturel-le

Comment l'animateur.trice socioculturel.le fédère-t-il.elle les différent.e.s acteur.trice.s autour de valeurs communes ?

Histoire de l'animation socioculturelle à Genève, contexte historique.

L'histoire de l'animation socioculturelle à Genève est relativement récente. Elle prend racine dans l'éducation populaire. Ce mouvement apparaît en France à l'orée du XXe siècle, avec l'émergence du concept du « long life Learning », à savoir l'instruction de tous les citoyens, tout au long de la vie. En effet, il paraît primordial de permettre à l'ensemble du peuple de pouvoir penser par lui-même et d'avoir une pensée critique dans le but de le rendre moins manipulable. L'éducation populaire se développe alors d'après ces trois grandes missions, la démocratisation du savoir, la formation du citoyen et l'instruction hors du cadre scolaire.

Les lieux mis en place autour d'un accueil à la jeunesse, vient d'une préoccupation très forte des politiques publiques des années 60. Il s'agit de trouver comment occuper le temps libre des jeunes de manières constructives et utiles, dans un contexte de jeunesse perçue comme rebelle. L'éducation populaire, à travers ses missions, va être suivie comme modèle de pensée pour répondre à cette problématique de temps libres et de loisirs.

Ces premiers lieux voient le jour dès les années 60, grâce à une impulsion et une initiative de collectif d'habitant.e.s. Ils se multiplient, se déclinant en maison de quartier, centre de loisirs, Terrains d'aventure et Jardin Robinson. En 1971, la Fédération des centres de loisirs et de rencontres se crée. Celle-ci regroupe l'ensemble des centres [1] du canton, dans une volonté de rassembler les structures, de les mettre en liens mais aussi d'améliorer leurs possibilités d'actions et de défendre leurs intérêts et ceux de leur usager.ère.s. La fédération a à cœur d'être un réel soutien aux comités de gestion, bénévoles, qui s'occupent des différents lieux.

En 1993, des représentant.e.s de comités de gestion, de professionnel.le.s et de l'État se réunissent dans le but de rédiger la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures du canton de Genève. Cette charte, semblable à un socle sur lequel reposent les valeurs du travail des centres, illustre les champs d'actions communes et les axes prioritaires des projets d'animations des centres, à savoir l'action éducative ainsi que l'action associative et socioculturelle. C'est grâce à ces deux lignes directrices que les centres réalisent leur projet d'animation, qui poursuit l'objectif fondamental qui est : « la prévention des exclusions et des tensions sociales. » (Charte cantonale, 1993).

Tensions dialogiques et visions antagonistes.

Le fonctionnement des centres se base sur la force de trois énergies centrales, à savoir l'énergie associative, l'énergie professionnelle et l'énergie Étatique. Ces trois acteur.trice.s dont les forces, les priorités et les compétences peuvent différer, œuvrent ensemble pour assurer le bon fonctionnement des lieux.

Il s'agit néanmoins d'un fonctionnement complexe. En effet, les différent.e.s acteur.trice.s œuvrent chacun.e avec leurs valeurs et leurs réalités, propre à elles.eux. En effet, la réalité

des bénévoles d'un comité d'association va différer de celle des professionnel.le.s comme celle-ci sera différente de celle des représentant.e.s de l'État. De même, la logique participative de quartier, défendue par les comités et les professionnel.le.s peut se dissocier de la logique financière et communale des représentant.e.s de l'État. Il est essentiel d'appivoiser cette complexité et les tensions dialogiques qui en découlent. Le travail des animateur.trice.s de la FCLR se base sur cette logique. En effet, à travers leurs actions, ils permettent aux acteur.trice.s d'avancer au mieux dans cette complexité notamment en détournant les potentiels obstacles, grâce à des méthodes d'éducation active comme la ludocréativité.

De plus, les deux lignes directrices amenée par la charte représentent également une forme de tension. En effet, si l'action éducative est essentielle dans le travail mené par les animateur.trice.s, celle-ci représente-t-elle un frein aux principes de participation, d'empowerment et d'autodétermination des habitant.e.s, chère à l'action socioculturelle ? Au vu du passé de l'animation socioculturelle, il est essentiel de percevoir l'éducation comme une accession à une émancipation. Les méthodes basées sur les pédagogies actives ainsi que les trois principes de l'éducation populaire, prouvent que l'éducation, en apprenant à penser par soi-même, amène de l'émancipation.

Pratique professionnelle au sein de la FCLR

Trois animateur.trice.s socioculturel.le.s travaillent au sein de la fédération. Leurs postes se composent de diverses actions. La première est celle de coordinateur.trice fédératif.ve qui consiste à être présent.e auprès des divers centres et notamment de leurs comités de gestion dans le but de « promouvoir la conception participative de l'animation socioculturelle respectueuse de la charte et qui soit proche des habitants » (FCLR). Il.elle peut par exemple être sollicité.e par un centre pour des démarches telles que l'écriture ou la mise à jour d'un projet institutionnel, mais aussi pour des supervisions d'équipe. La deuxième, remplie par l'un d'elles.eux, est d'être responsable du pôle de formation, qui dispense des enseignements, à l'intention des bénévoles mais également des professionnel.le.s et des étudiant.e.s dont le but est de mieux comprendre et saisir les différents aspects techniques mais aussi pratiques du fonctionnement de ces lieux. Il s'agit d'un moyen qui permet d'assimiler la complexité du fonctionnement institutionnel. Chaque professionnel.le de la fédération est également en charge de la vie associative de la FCLR, comme le suivi des dossiers ou encore la mise en place de l'assemblée générale.

Outils Professionnels

L'animateur.trice socioculturel.le de la fédération possède de nombreux outils à sa disposition pour travailler autour des visions et des valeurs communes qui définissent un centre. L'écriture d'un projet institutionnel, par exemple, constitue un véritable enjeu autour des valeurs du lieu. En effet, ce texte représente les fondations de l'identité du centre, ainsi que ces missions, « (...) les associations des centres disposent également de projets institutionnels qui contiennent les principaux choix effectués par l'association et qui vont structurer leur travail sur le terrain. » (Goy, Varcher, 2014)

Il est essentiel que ce texte s'inscrive dans des valeurs communes, que les différent.e.s

acteur.trice.s du lieu à savoir le comité, les professionnel.le.s mais également les usager.ère.s puissent s'approprier.

A l'image d'un sherpa, le.la coordinateur.trice fédératif.ve aide les acteur.trice.s du centre à gravir la montagne pas à pas, en les délestant du poids de leur sac à dos. En effet, lors de ces interventions dans un lieu, le.la professionnel.le de la fédération est là en soutien de l'équipe professionnelle et du comité bénévole. Il accorde une prise de parole à toutes et tous, valorise les compétences de l'ensemble du groupe, apporte une visualisation du travail et de l'engagement de chacun.e dans l'action du centre.

A l'image du Joker au sein du théâtre forum, les professionnel.le.s de la FCLR utilise des outils comme la reformulation, l'écoute active, A travers son écoute active et son art de la reformulation, la posture du, de la professionnel.le de la FCLR est semblable à celle du Joker au sein du théâtre forum.

Cette posture et ces outils permettent de créer une cohésion ainsi qu'une vision collective de la structure, permettant ainsi un fonctionnement basé sur une démocratie participative.

Conclusion

A la lumière de ces précisions, le rôle de la fédération paraît essentiel dans le but de propager les valeurs communes de l'animation socioculturelle ainsi que dans le soutien et la diffusion qu'elle apporte à l'action des différents centres genevois. L'animateur.trice qu'il.elle soit employé.e par la FCLR ou par un centre, promeut dans son action une ouverture du lieu sur l'ensemble des habitant.e.s. De plus, il.elle vise à fédérer la population du quartier autour d'actions et de projets communs dans un but de cohésion sociale et de vivre ensemble.

N'y a-t-il pas cependant une forme d'institutionnalisation du mouvement citoyen.

La participation est de plus en plus mise en avant et démocratisé par les diverses institutions. Ce phénomène est extrêmement positif à première vue, car cela permet de faire entendre la voix de chacun.e et de se sentir pleinement citoyen.ne.s. Après réflexion, les limites de la participation se dessinent. En effet, la participation est excluante sur de nombreux aspects et n'est jamais totale ni acquise. Cette réflexion s'ouvre alors sur un autre questionnement.

Dans quelle mesure un centre socioculturel d'accueil libre offre-t-il une perspective d'ouverture du lieu à l'ensemble de la population ?

Charlène CAPUANO

Bibliographie

Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, Jardins Robinson et terrains d'aventure du canton de Genève (1993). Genève : FASE

Déclaration pour l'animation : affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels, rédigée par un collectif d'enseignants de la HETS Genève

Fédération des centres de loisirs et de rencontres. (1990) Statut FCLR : statut de la fédération des centres de loisirs et de rencontres. Consulté le 09.04.2018 sur https://cyberlearn.hes-so.ch/pluginfile.php/524130/mod_resource/content/0/TextesCadres_Statuts%20FCLR_1990.pdf

Synthèse-décryptage de la charte cantonale et des textes fondateurs de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, valeurs et logiques fondamentales et essai de catégorisation des actions des centres. Genève : FASE

Goy, J., & Varcher, P. 2014. L'animation dans les quartiers menacée par la nouvelle gestion publique ? In Greffier, L. (Ed.), Animation, vie associative, des acteurs s'engagent : Ouvertures internationales. Bordeaux : Carrières Sociales Editions.

Morin, E. (1990). Introduction à la pensée complexe. Editions seuils, Paris.

[1] Dans un souci de clarté, à travers le terme de centre, il faut entendre les maisons de quartier, les centres de loisirs, les jardins Robinson ainsi que les Terrains d'aventure.